



## **PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2015**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

#### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

##### **PRÉSENTS:**

**M. Alain Goulet  
M. Bruno Roy  
Mme Nancy Pineault  
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)  
Mme Bibiane Gagnon  
M. Rodrigue Ouellet**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.  
Cinq (5) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**15-150** Tout en laissant le point varia ouvert,  
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et unanimement résolu :  
**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015**

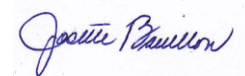
**15-151** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2015.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

**15-152** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :  
**QUE** les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des

comptes du mois de septembre au montant de **92 396.48\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.



Secrétaire-trésorière

#### 5. CORRESPONDANCE

- Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme, M. Michel Lagacé
- Dépôt du rapport des statistiques des visites du site Internet
- Dépôt du rapport des heures effectuées par les employés

#### **FONDATION ÉCOLE LE MISTRAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

15-153

Il est proposé par madame Bibiane Gagnon,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise un don de 25\$ à la Fondation de l'école Le Mistral pour le bal des finissants.

**Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.**

#### **LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT VAL-GARNIER/DEMANDE DE DON**

15-154

Il est proposé par madame Bibiane Gagnon,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et unanimement résolu :

**QUE** le conseil autorise une aide financière de 206,92\$ représentant la contribution du milieu dans le projet de la future coopérative.

*Réunion de travail, le 5 octobre 2015, rencontre avec les chauffeurs.*

*Réunion de travail, le 2 novembre, règlements d'urbanisme avec M, Michel Lagacé, inspecteur.*

#### **BANQUE DE NOMS POUR DES CHAUFFEURS OUVRIR UN POSTE DE CHAUFFEUR À TEMPS PLEIN**

15-155

**Considérant que** monsieur Réjean Blanchette a donné verbalement son intention de ne pas renouveler son contrat en tant que chauffeur à temps plein, pour la prochaine saison;

**Considérant que** monsieur Réjean Blanchette offre ses services de chauffeur, en cas d'urgence seulement;

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**DE** faire paraître une offre d'emploi dans : Le Charlois, l'Avantage, sur le site Internet de la municipalité ainsi qu'au guichet d'emplois, Date limite pour recevoir les candidatures est le 30 octobre 2015.

**PONCEAU EN ACIER USAGÉ**

- 15-156** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil accepte l'offre de prix de 25\$ de monsieur Steeve Michaud, pour l'achat d'un ponceau en acier usagé.

**LECTURE D'UNE LETTRE PROVENANT D'UNE ÉLUE**

- 15-157** Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire informe les membres du conseil de la réception d'une lettre déposée par madame Nancy Pineault et en fait la lecture.  
Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu  
**QU'**une résolution soit transmise à la MRC de La Mitis en avisant que l'inspecteur en urbanisme fasse respecter les règlements par tous les citoyens, sans exception;  
Cependant, après avoir procédé au vote, il est finalement résolu de rejeter cette proposition.  
Répartition des votes : Pour : 3 élus  
Contre : 3 élus  
M. Jean-Pierre Bélanger, maire exerce son droit de vote en défaveur de la proposition.

**6. MRC DE LA MITIS**

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger de la séance des maires du mois de septembre.

**MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ**

- 15-158** **CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1) prévoit que le Conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire apporter différentes modifications aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications proposées seront présentées au Conseil municipal en séance de travail au début de novembre 2015.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise M. Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis, à préparer les documents nécessaires afin d'effectuer les modifications demandées selon les documents présentés à la séance de travail au début de novembre 2015.

## **DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DÉVELOPPEMENT VAL-GARNIER**

**15-159** Il est proposé par monsieur Alain Goulet,  
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu  
et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte le plan d'action, de l'année en cours, déposé par le Comité de développement Val-Garnier.

## **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

### **VOLET : SOUTIEN AUX COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT**

**15-160** **Considérant que** la municipalité de Saint-Charles-Garnier souhaite établir un partenariat avec la MRC de La Mitis et ainsi se prévaloir du fonds octroyé aux comités de développement pour soutenir annuellement les activités de son comité local de développement désigné dans le cadre de la présente résolution;

**Considérant que** la municipalité désigne officiellement le comité de développement Val-Garnier organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies et que la municipalité participe financièrement pour un montant de 500\$ au fonctionnement de son organisme de développement local pour l'année;

**Considérant que** la municipalité appuie son comité de développement dans ses actions;

**Considérant que** la municipalité, en collaboration avec l'organisme de développement reconnu de sa localité s'engage auprès de la MRC de La Mitis, à tenir une assemblée générale annuelle, à déposer les documents inhérents (ordre du jour, procès-verbal, rapports d'activités et financiers) ainsi qu'un plan d'action pour l'année en cours entériné par voie de résolution par la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Bibiane Gagnon appuyé par monsieur Bruno Roy, de verser la somme de 500\$ à l'organisme de développement local de la municipalité pour la durée de l'entente avec la MRC de La Mitis.

- La MRC de La Mitis pourra souscrire jusqu'à un maximum de 1 000\$ par municipalité, dans une proportion de 1/3 pour la municipalité et 2/3 pour la MRC. Il est à noter que la municipalité ne peut reconnaître qu'un seul organisme sur son territoire.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **TERRAIN À VENDRE / RUE PINEAULT**

**15-161** Il est proposé par madame Bibiane Gagnon,  
appuyé par madame Nancy Pineault  
et résolu unanimement

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier met en vente, un terrain situé sur la rue Pineault

Superficie : 1 905.700 mètres carrés  
Prix demandé : 10 000\$ (négociable)  
Afficher : Journal Le Charlois, site Internet, KIJJI et Vosclassées.ca.

### **DÉVOILEMENT DES FLEURONS DU QUÉBEC / INSCRIPTION**

- 15-162** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil autorise madame Bibiane Gagnon à participer au dévoilement des Fleurons  
qui aura lieu, le 12 novembre prochain, au Musée national des beaux-arts du Québec, au  
Parc des champs-de-Bataille à Québec.  
Inscription : 145\$ plus taxes  
Sur présentation de factures, les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

### **8. VOIRIE**

Monsieur Raoul Garon, manœuvre a débuté la pose des balises.

### **VÉRIFICATION MÉCANIQUE DE TROIS VÉHICULES / SAAQ**

- 15-163(A)** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil autorise monsieur Steeve Michaud, chauffeur à faire effectuer la vérification  
mécanique chez Centre du camion Denis à Rimouski, et ce avant le 30 novembre 2015.  
Pour les camions : Inter, Western Star et Freigh (incendie).

### **ROUTE DE SAINT-CHARLES-GARNIER / TRAVAUX**

- 15-163(B)** Il est proposé par madame Nancy Pineault,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :  
**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise des travaux de voirie sur la route de  
Saint-Charles-Garnier par les constructions Jalbert et Pelletier.  
Travaux : Recharge de gravier et de tuff.  
Coût approximatif : 10 000\$ environ.  
Cette dépense affectera le fonds réservé « carrières-sablières ».

### **9. PROGRAMME TECQ 2014-2018**

#### **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

- 15-164** **Attendu que :**
1. la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*
  2. la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,**

**appuyé par monsieur Bruno Roy**

**Il est résolu que :**

3. la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
4. la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
5. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
6. la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;  
la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
7. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

## **10. SOUMISSIONS**

### **A) ACHAT DE PORTE DE GARAGE**

**15-165** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier retient la soumission de Cloutier portes de Garage pour l'achat d'une porte de 16 pi. x 14 pi. avec accessoires.

Coût : 4 210,00\$ plus taxes

### **B) TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS**

**Modification de murs pour l'installation de portes de garage**

Sur invitation à trois (3) entrepreneurs, seul construction Gides April a répondu à la demande;

**15-166** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement;

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de construction Gides April pour l'agrandissement de murs pour l'installation de portes de garage.

**-Porte avant existante à 12 pi. X 14 pi. agrandie à 16 pi X 14 pi.**

**-Porte de côté existante à 12 pi. X 12 pi. agrandie à 12 pi X 14 pi.**

Coût : 5 644.00\$ plus taxes.

**CASIERS POUR ÉQUIPEMENTS DE POMPIERS**

**15-167** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal demande à la municipalité des Hauteurs, si elle serait intéressée à vendre des casiers de pompiers usagés.

Nombre requis : 6

**11. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ORDURES, DE LA RÉCUPÉRATION ET DU COMPOSTE**

**15-168 Contrat des matières résiduelles pour l'année 2016**

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Alain Goulet et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de service de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières résiduelles au centre de transferts de La Mitis, pour l'année 2016.

**QUE** les collectes se feront à tous les mercredis, et la fréquence sera discutée sous peu.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

**Coût de la collecte : 385\$ plus taxes**

**Contrat des matières recyclables pour l'année 2016**

**15-169** Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de service de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières recyclables au centre de tri Bouffard

pour l'année 2016.

**QUE** les collectes se feront à tous les mercredis, et la fréquence sera discutée sous peu.  
**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

**Coût de la collecte : 385\$ plus taxes**

**Contrat des matières organiques pour l'année 2016**

**15-170** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de service de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières organiques au centre de transfert de la Mitis, pour l'année 2016.

**QUE** les collectes se feront à tous les mercredis, et la fréquence sera discutée sous peu.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

**Coût de la collecte : 385\$ plus taxes**

**12. DOSSIERS DES ÉLUS**

**Service incendie (SSISOM)**

Suite à une demande de service d'un consultant par le Service de Sécurité incendie du secteur Ouest de La Mitis pour l'évaluation des équipements incendie de quatre casernes. Les entreprises Michel Maillé, expert conseil en équipement incendie consultant, ont été mandatées. M. Maillé fera la visite des casernes les 20, 21 et 22 octobre prochain et qu'il a besoin d'une personne ressource pour les visites. Le conseil suggère un pompier soit : MM. Joseph Roy, Réjean Blanchette ou Steeve Michaud.

**13. VARIA**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**15-171** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et unanimement résolu de lever la séance à 21h40.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.